

Les logements subventionnés par l'Anah dans le Calvados entre 2007 et 2017

Données de cadrage Calvados	Parc total (source FILOCOM 2015)	Parc privé (source FILOCOM 2013)
Nombre de logements	407 701	NC
Nombre de résidences principales	308 675	250 794
dont propriétaires occupants	NC	173 170
dont locataires	NC	70 283

La DDTM du Calvados propose, dans ce dossier thématique, une photographie des données relatives aux aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

Ces données, extraites de l'Infocentre Anah, sont « épurées », synthétisées, consolidées et transformées en « informations » exploitables statistiquement.

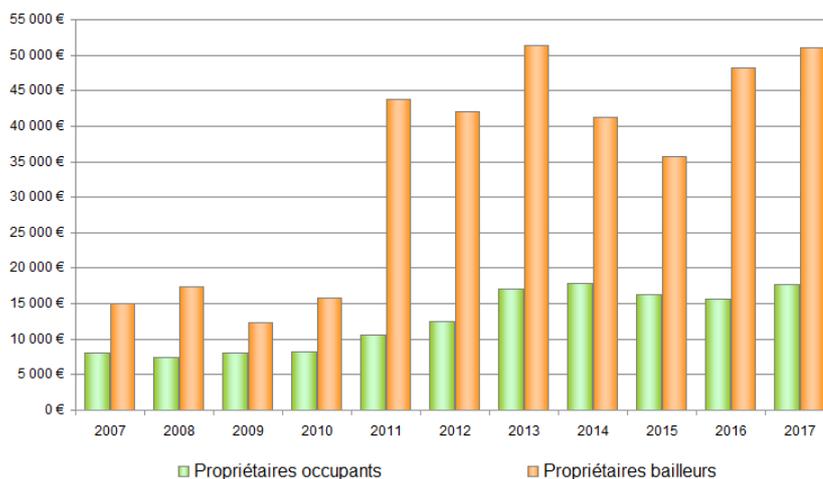
L'Anah dans le Calvados entre 2007 et 2017

Dans le Calvados, **44,6 millions d'euros** de subventions (hors « Habiter Mieux ») ont été distribués par l'Anah sur la période 2007-2017.

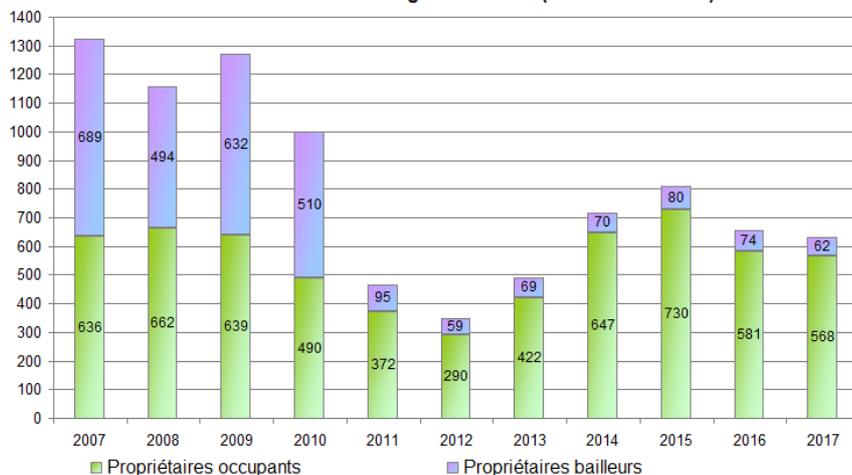
Ces aides ont généré un volume global de travaux éligibles de **134 millions d'euros**.

Le montant moyen de travaux est de **12 700 €** pour les propriétaires occupants et **34 000 €** pour les propriétaires bailleurs.

ANAH - Montant moyen de travaux subventionnés par logement (hors HM)



ANAH - Nombre de logements aidés (cumul Anah et HM)



De 2007 à 2012, le nombre de logements aidés a très fortement chuté : il a été divisé par 4.

Grâce au renforcement du programme « Habiter Mieux », ce nombre a progressivement augmenté entre 2012 et 2015, soit + 132 %.

Depuis 2016, il a légèrement baissé. Cette tendance est également observée à l'échelle régionale et nationale.

L'aide de solidarité écologique du programme « Habiter Mieux »

Afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de lutter contre la précarité énergétique, les propriétaires occupants aux revenus « modestes », les propriétaires bailleurs et les syndicats de copropriétés qui réalisent des travaux d'économie d'énergie, peuvent bénéficier d'une aide du Fonds d'Aide à la Rénovation Energétique (FART) dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

Le FART, accordé en complément d'une subvention de l'Anah, est géré par l'Agence pour le compte de l'État dans le cadre du programme d'investissements d'avenir « Rénovation thermique des logements privés ».

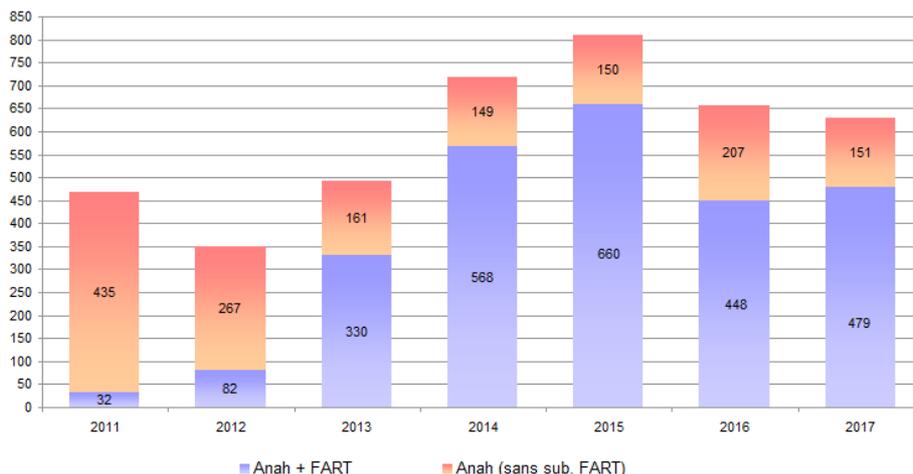
Les subventions accordées sont conditionnées à une amélioration de la performance énergétique du logement de 25 % pour les propriétaires occupants et 35 % pour les autres.

Le FART leur permet de bénéficier, sous certaines conditions :

- d'une aide financière appelée Aide de Solidarité Ecologique (ASE) ;
- et/ou
- d'un accompagnement social, financier et technique pour l'élaboration et le suivi de leur projet.

Depuis 2011, le Calvados a subventionné **2 599 logements** dans le cadre de ce programme pour un montant de subventions FART de 6 549 260 € et un montant de subventions Anah de 20 236 316 €.

Nombre de logements aidés par type d'aide

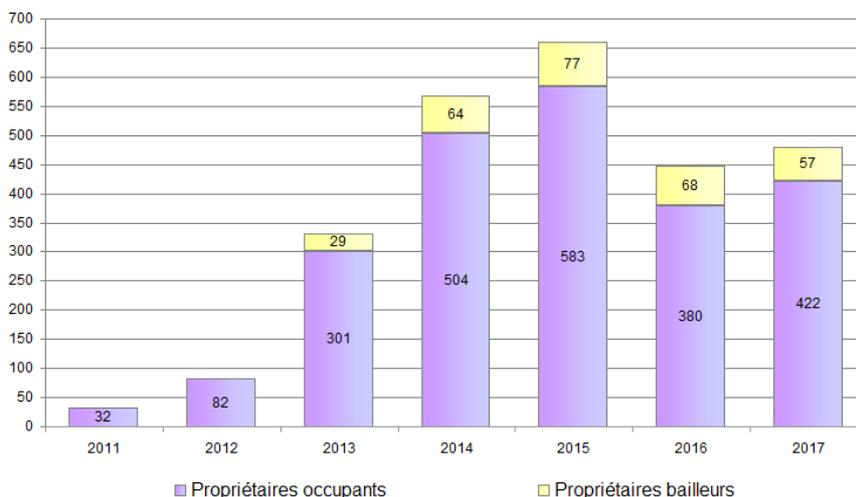


2 304 logements, soit 89 %, appartiennent à des propriétaires occupants.

295 logements (11%) appartiennent à des propriétaires bailleurs :

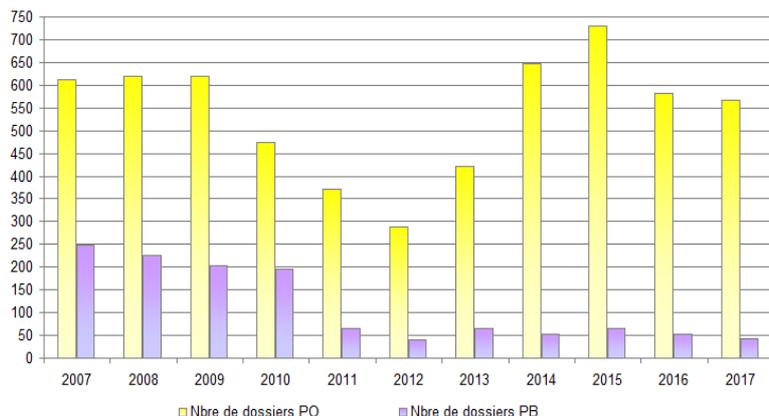
- 59 % sont des logements à loyer social (174 logements),
- 36 % sont à loyer intermédiaire (107 logements) et,
- 5 % sont des logements à loyer très social (14 logements).

"Habiter Mieux" - Nombre de logements aidés par type de propriétaires



L'évolution des aides entre 2007 et 2017

ANAH - Le nombre de dossiers

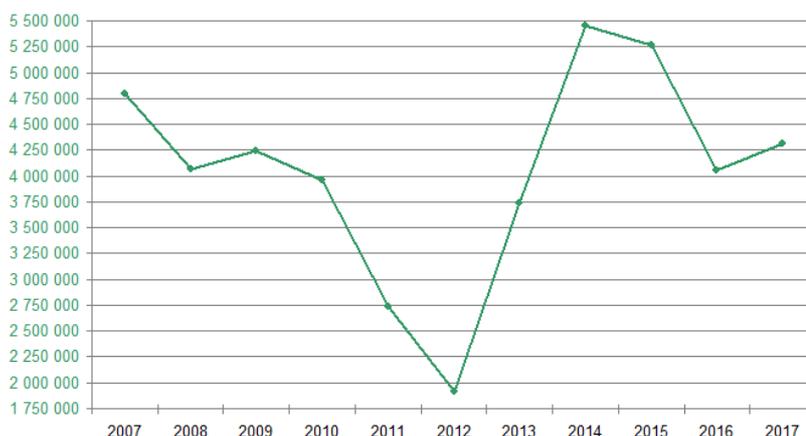


Le nombre de **propriétaires occupants** ayant bénéficié d'une aide de l'Anah, resté stable jusqu'en 2009, a connu une très forte chute jusqu'en 2012 (- 53 %). Ce nombre a ensuite fortement augmenté jusqu'en 2015 (+ 153 %) grâce au programme « Habiter Mieux ».

Le nombre de **propriétaires bailleurs** ayant bénéficié d'une aide de l'Anah est, quant à lui, en baisse depuis 2007 (- 83 %). La très forte chute de 2011 (- 66 % par rapport à 2010) provient du changement radical de la réglementation.

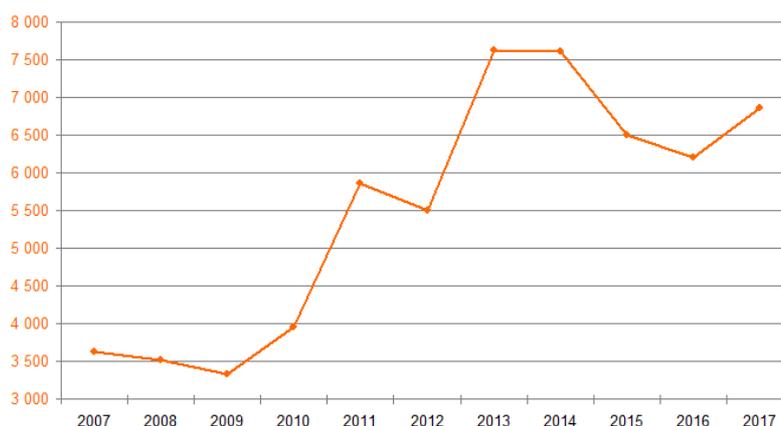
Après une très forte hausse, en 2013 et 2014 (+ 184 % par rapport à 2012), le montant de subventions Anah allouées a baissé de 21 % en 2017 par rapport à 2014.

ANAH - Montants de subvention versés (en €)



Depuis 2009, le montant moyen de subvention est en forte augmentation avec un pic à plus de 7 600 € en 2013. Depuis, ce montant est en baisse (- 10 %) avec une légère remontée en 2017.

ANAH - Montants moyens de subvention au logement (en €)

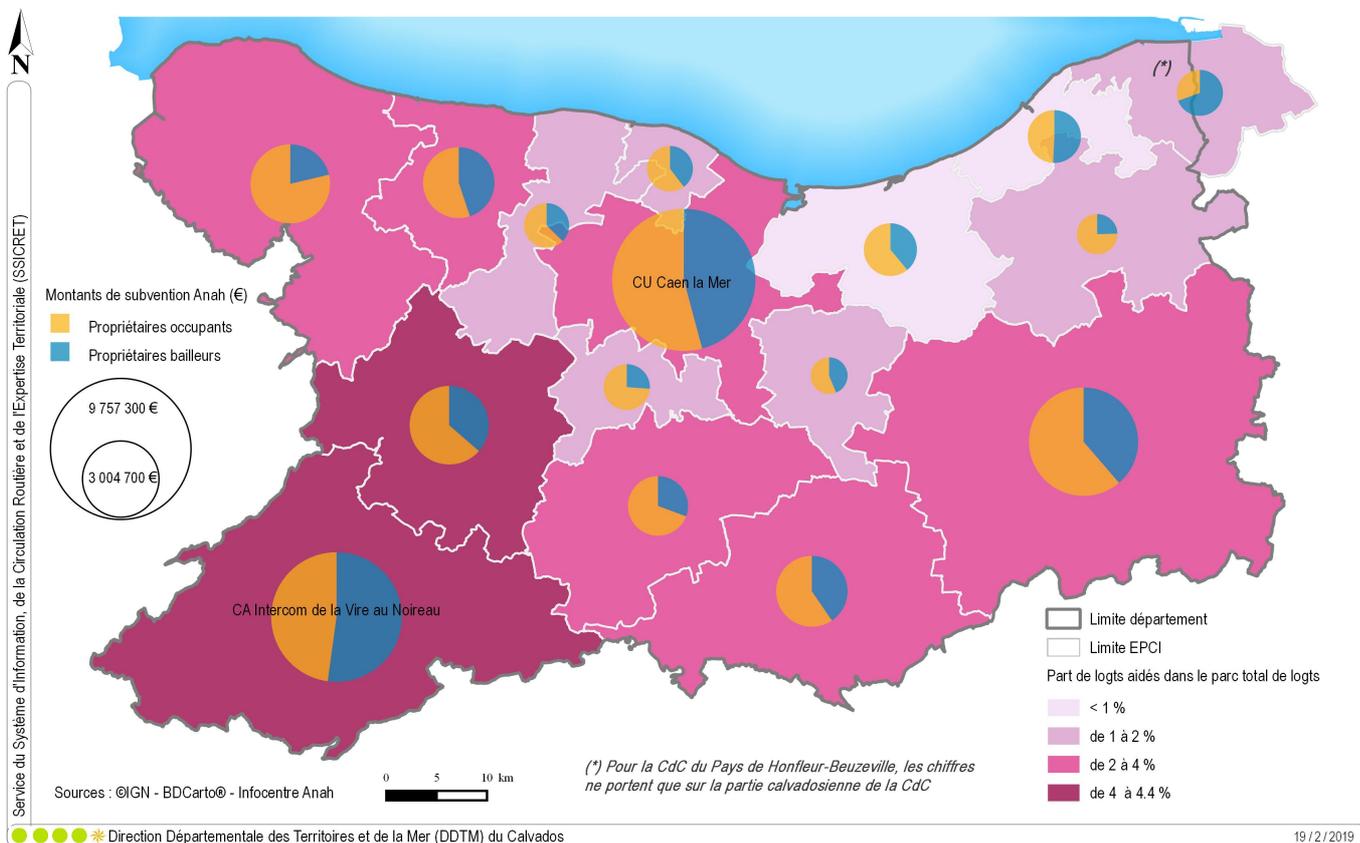


Période 2007-2017	P. Occupants	P. Bailleurs	Total
Montant de subvention Anah	25 766 576 €	18 779 809 €	44 546 385 €
Nombre de logements aidés	6 037	2 834	8 871
Montant moyen de subvention Anah	4 266 €	10 731 €	5 022 €
Part de logements aidés	68 %	32 %	100 %

Les logements aidés et les montants de subvention par communauté de communes



Anah - Logements aidés par type de propriétaire sur la période 2007-2017



Depuis 2007, 8 870 logements ont été aidés, ce qui représente 2,2 % du parc total de logements 2015 et 3,5 % des résidences principales du parc privé (2013).

En termes de subventions, ce sont les logements de la CU de Caen la Mer qui, avec un montant de 9,8 M€ (22 %), ont mobilisé le plus d'aides.

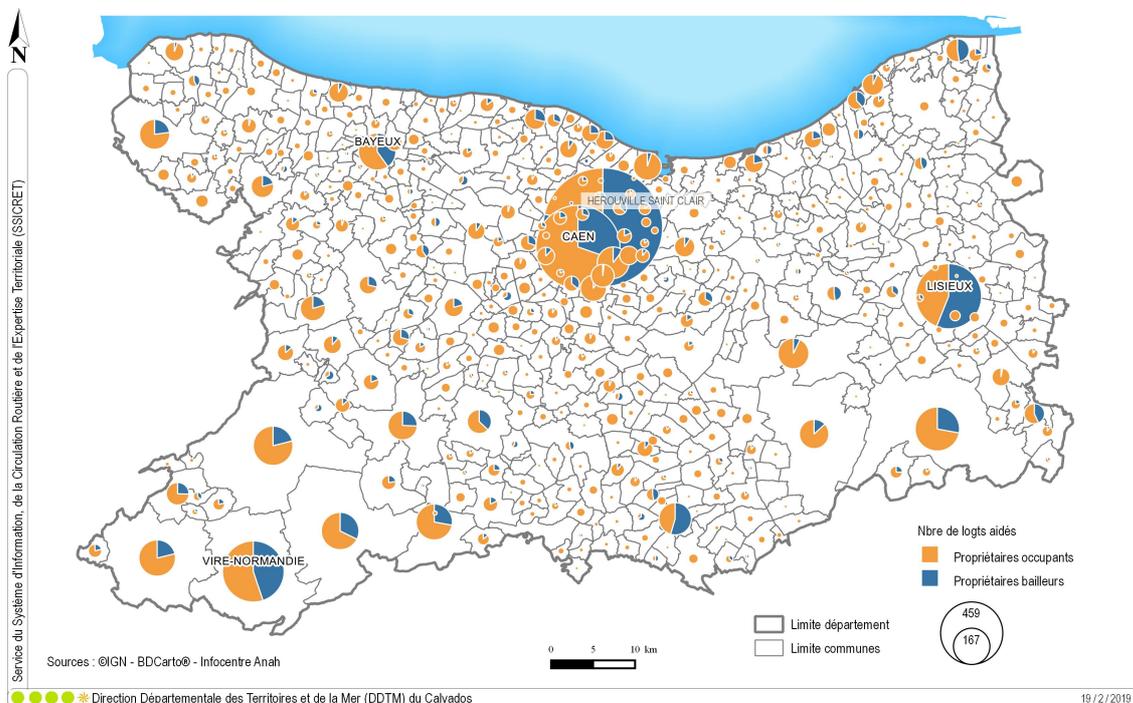
Vient ensuite la CA Intercom de la Vire au Noireau qui a mobilisé près de 1,1 M€, soit 16% de la subvention totale Anah.

Les logements aidés et les montants de subvention par commune

93 % des communes (communes 2018), soit 500 communes, concernées par les aides de l'Anah depuis 2007.



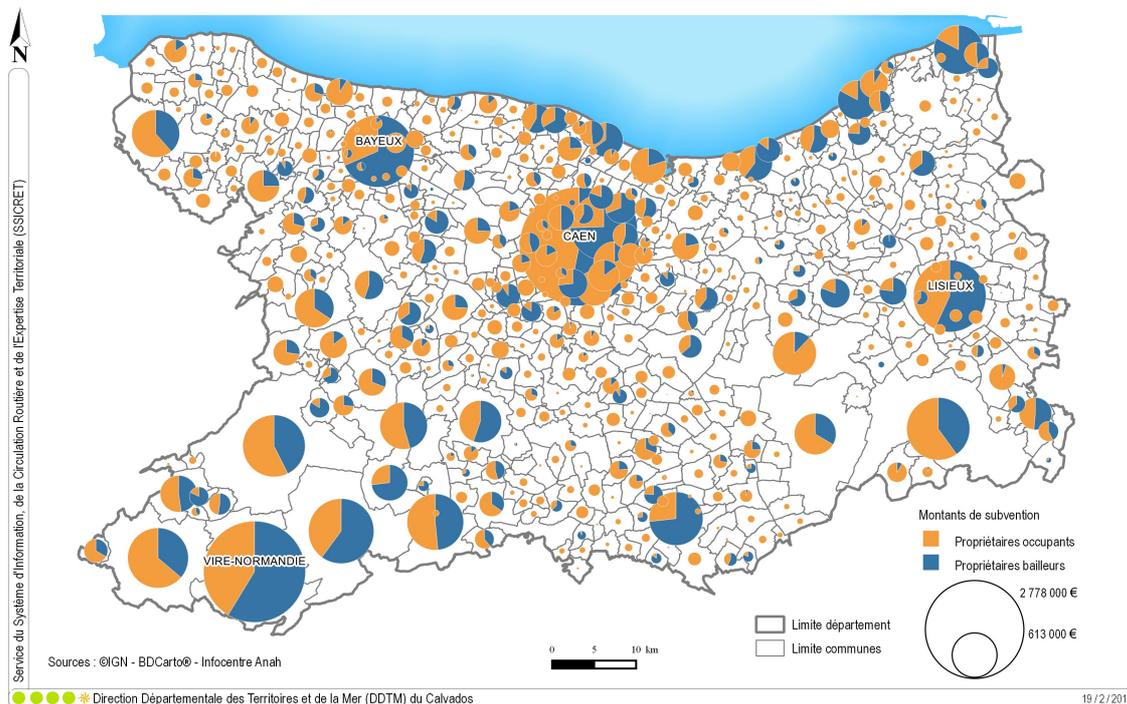
Anah - Logements aidés par commune sur la période 2007-2017



Sur cette analyse, on constate que les nombres les plus importants de logements aidés se situent à Hérouville Saint-Clair (1 508 logements. Essentiellement pour des travaux communs de copropriétés), Caen (744 logements) et Lisieux (459 logements). Les communes sur lesquelles les propriétaires ont mobilisé le plus d'aides (cf. carte ci-dessous) sont Caen (9 % de la subvention Anah départementale), Vire-Normandie (6 %) et Lisieux (3 %).



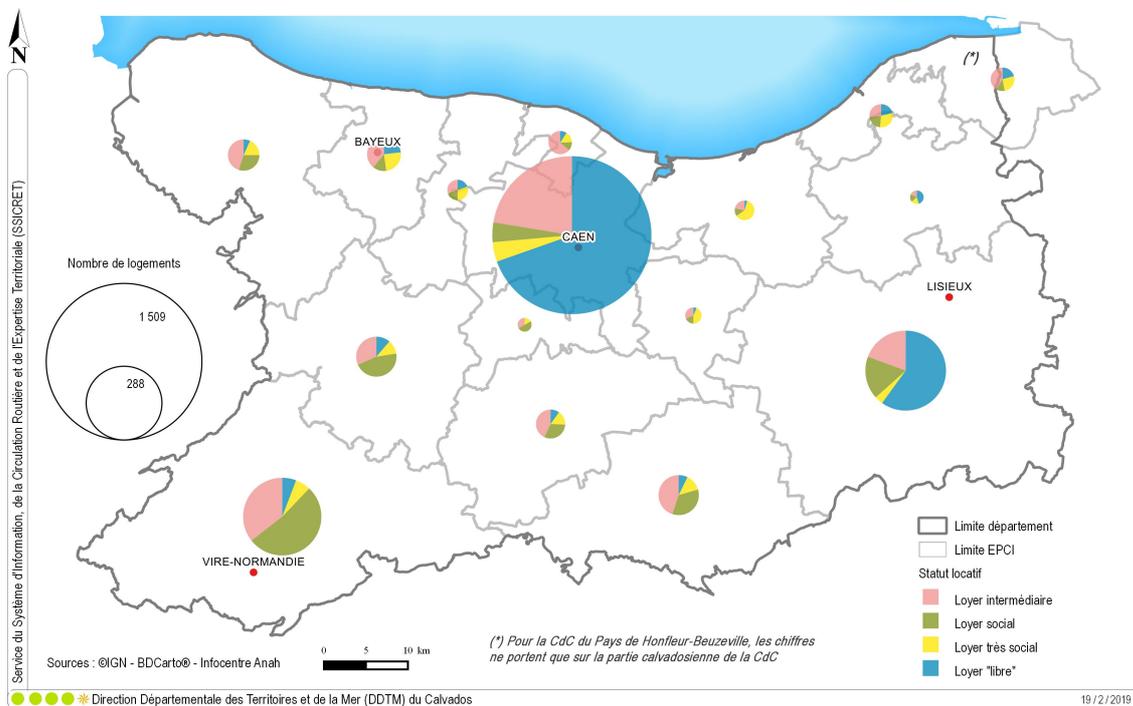
Anah - Montants de subvention par commune sur la période 2007-2017



Le statut locatif des logements aidés appartenant aux propriétaires bailleurs



Anah - Statut locatif des logements aidés par communauté de communes sur la période 2007-2017

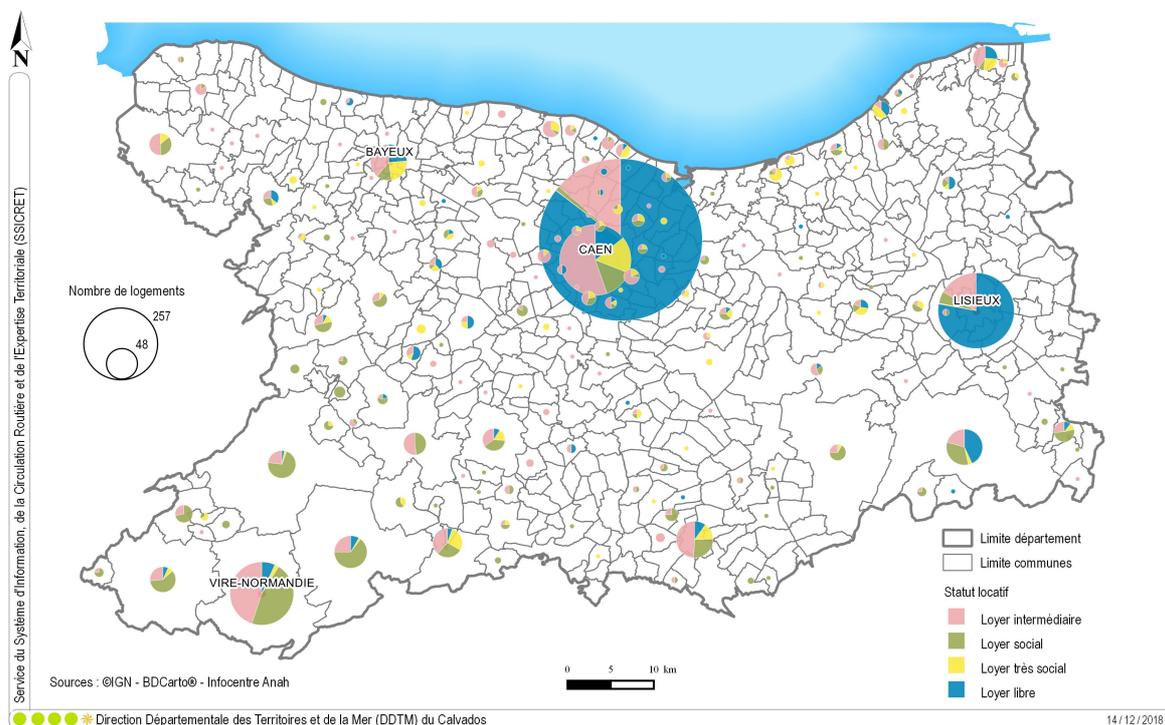


L'octroi des aides aux travaux est conditionné par la signature par le propriétaire bailleur, d'une convention à loyer maîtrisé avec l'Anah. Cette convention peut être à loyer intermédiaire, social ou très social.

Ainsi, sur les 2 833 logements aidés appartenant aux propriétaires bailleurs, 27 % (762 logements) sont des logements à loyer « intermédiaire », 17 % (482 logements) sont des logements à loyer « social » et 8 % (213 logements) sont des logements à loyer « très social ». La majorité des logements (1 375 logements), soit 49 %, sont des logements à loyer libre.

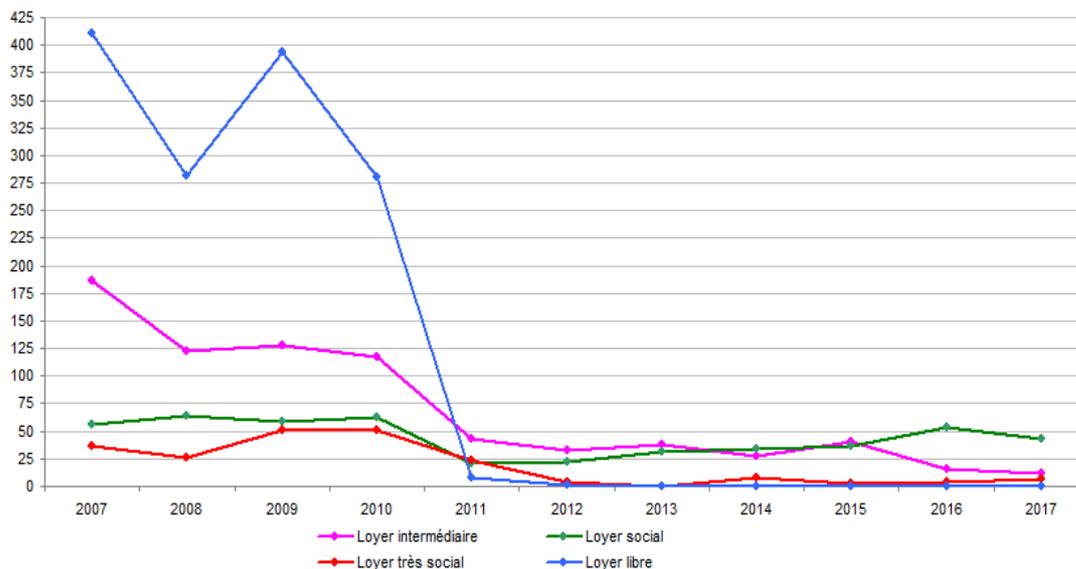


Anah - Statut locatif des logements aidés par commune sur la période 2007-2017



Le statut locatif des logements aidés appartenant aux propriétaires bailleurs

ANAH - Propriétaires bailleurs
Statut locatif des logements aidés 2007-2017



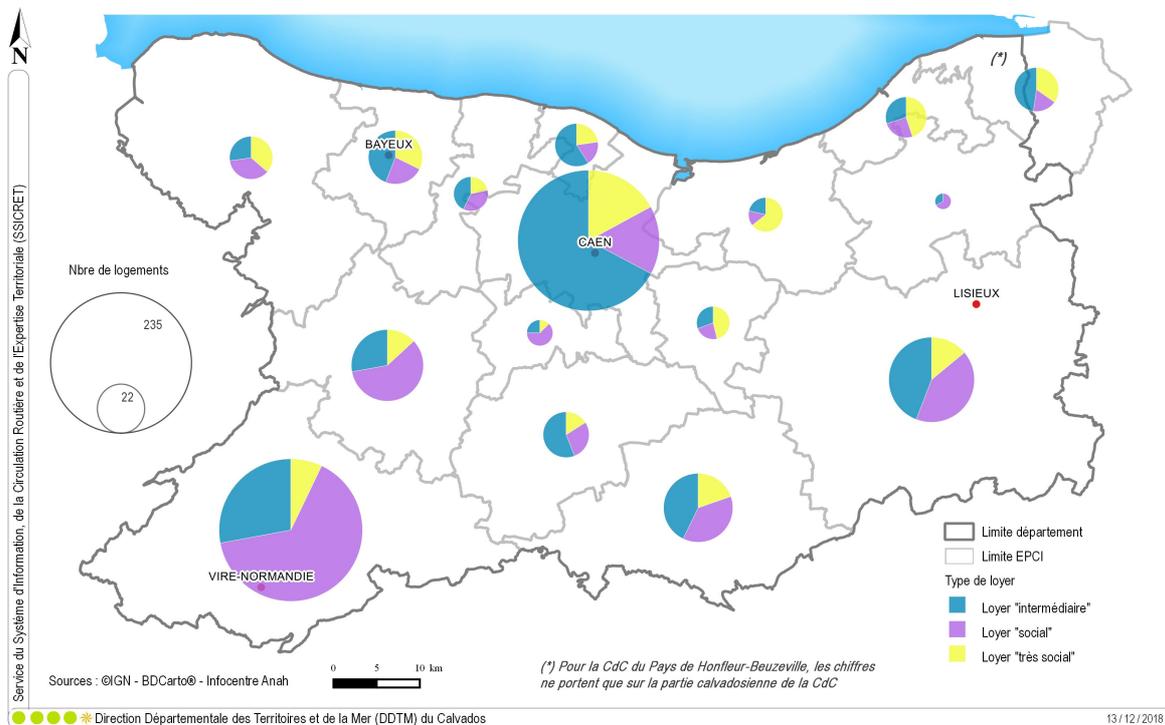
Entre 2007 et 2017, la baisse du nombre de logements aidés pour les propriétaires bailleurs est marquée par la suppression, en 2011, du critère d'éligibilité aux aides de l'ANAH des loyers libres (**aucun logement n'a été financé depuis 2013, en loyer libre**).

Les conventionnements

Le conventionnement avec travaux



Anah - Conventionnement avec travaux par communauté de communes sur la période 2007-2017

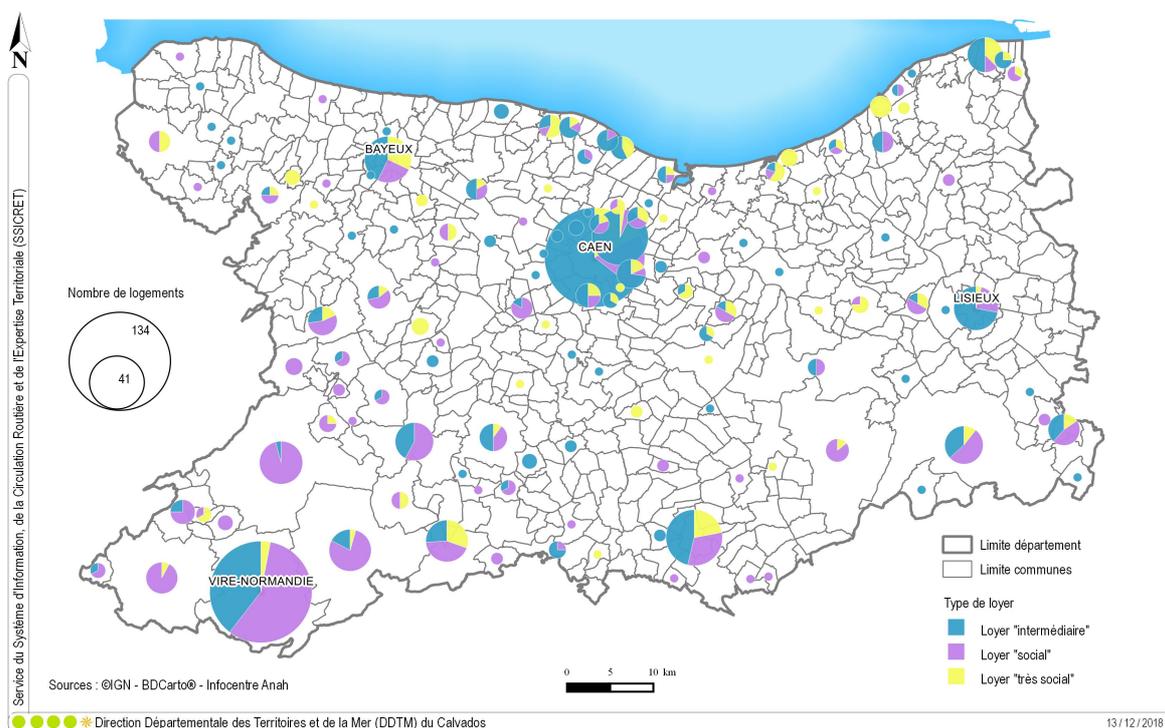


Sur la période 2007-2017, 881 logements de propriétaires bailleurs ont fait l'objet d'un conventionnement en loyer maîtrisé avec des travaux subventionnés par l'Anah, sur le département du Calvados :

- 44 % sont des logements à loyer « intermédiaire »,
- 39 % à loyer « social »,
- 17 % à loyer « très social ».



Anah - Conventionnement avec travaux par commune sur la période 2007-2017

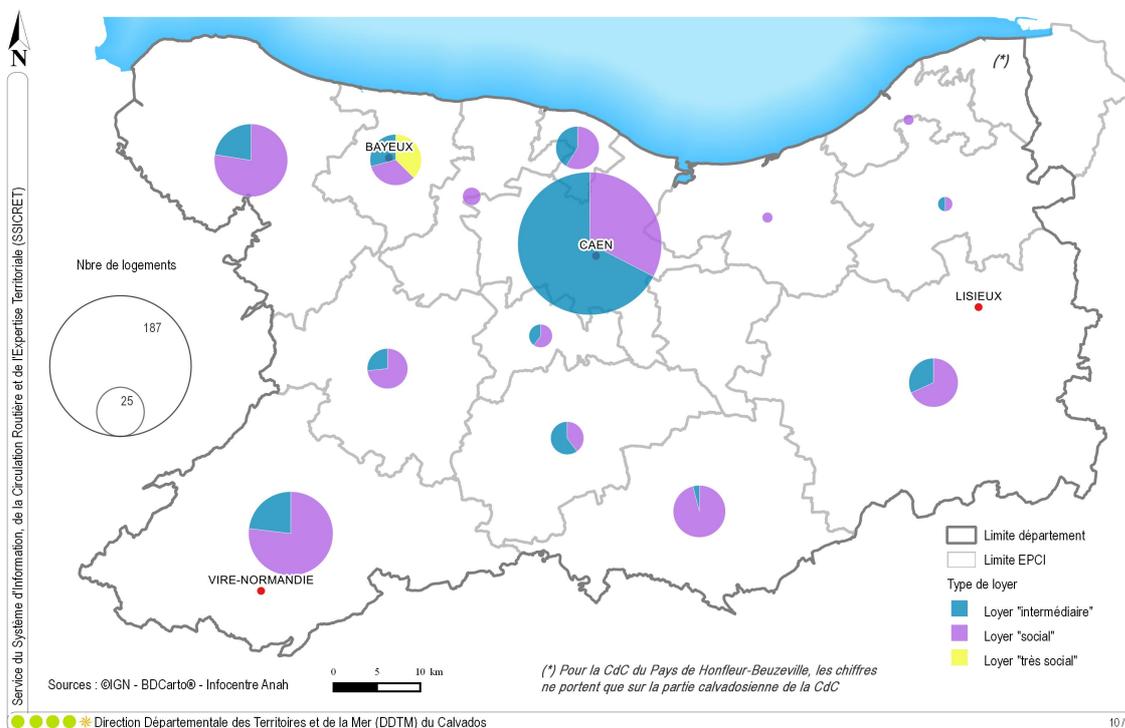


Le conventionnement sans travaux

Le conventionnement sans travaux



Anah - Conventionnement sans travaux par communauté de communes sur la période 2007-2017

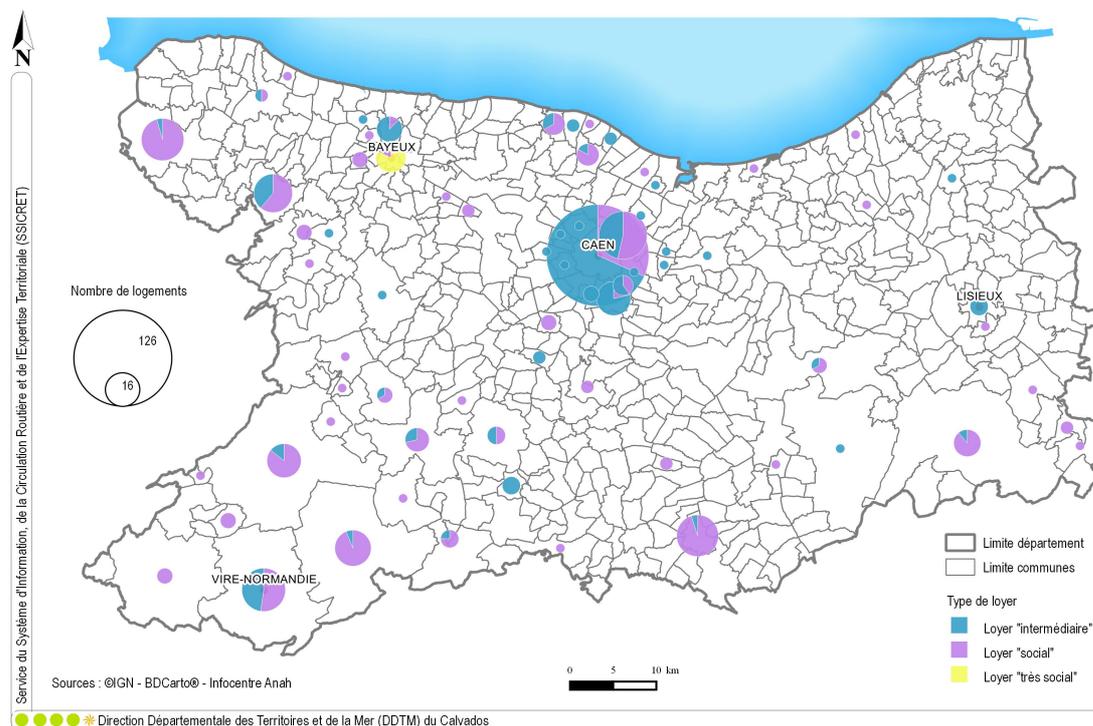


Sur la période 2007-2017, 432 logements ont fait l'objet d'un conventionnement en loyer maîtrisé sans travaux sur le département du Calvados.

- 54 % des logements sont à loyer « social »,
- 44 % à loyer « intermédiaire »,
- 2 % à loyer « très social ».



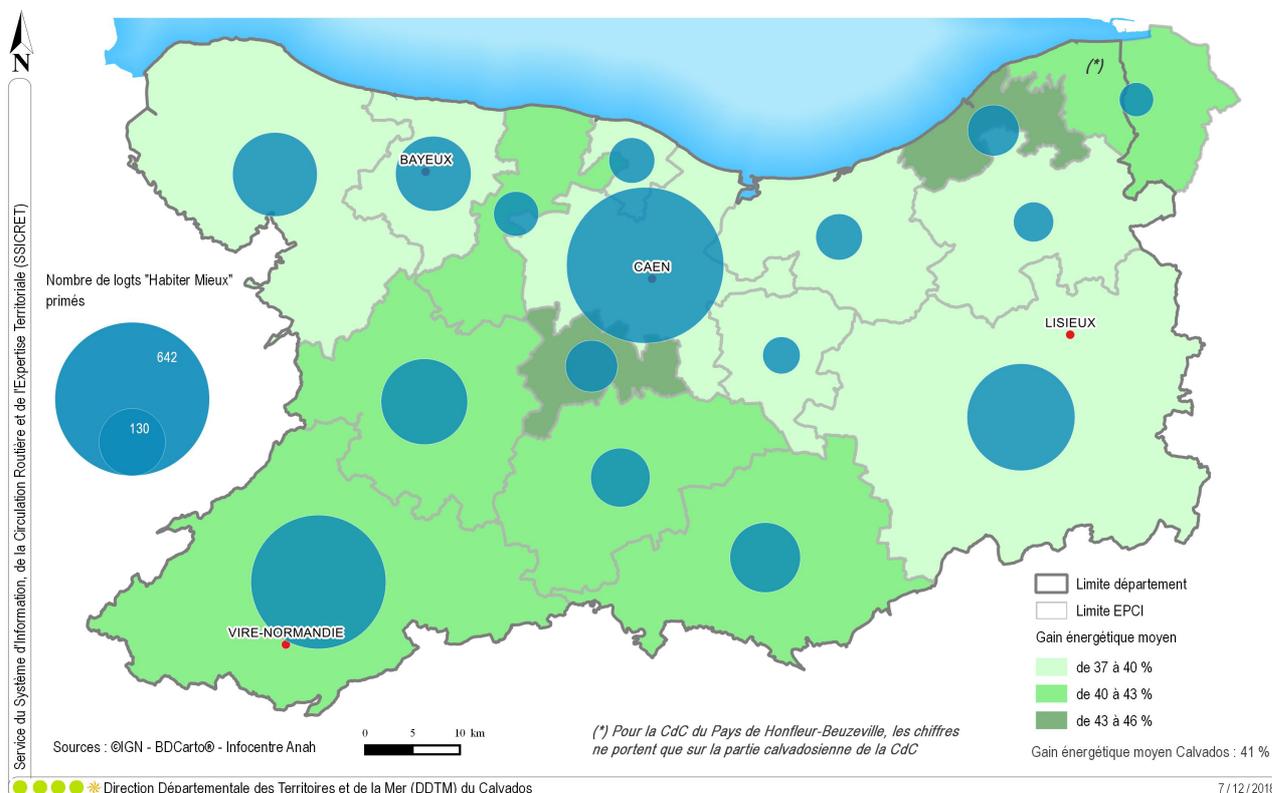
Anah - Conventionnement sans travaux par commune sur la période 2007-2017



L'aide de solidarité écologique du programme « Habiter Mieux »



Programme "Habiter Mieux" - Gain énergétique moyen des logements primés par communauté de communes sur la période 2007-2017



Le montant de subvention « Habiter Mieux » alloué s'élève à 6 549 260 €, soit une subvention moyenne de 2 520 € par logement et un gain énergétique moyen de 41 % pour leurs occupants (gain énergétique moyen de 62 % pour les propriétaires bailleurs et de 38 % pour les propriétaires occupants).

29 % des logements financés ont un gain énergétique compris entre 25 et 35 % ;
 41 % des logements ont un gain énergétique compris entre 35 à 50 % ;
 29 % des logements ont un gain énergétique supérieur à 50 %.

44 % des logements primés datent d'avant 1949.
 38 % ont été achevés entre 1950 et 1975.
 17 % ont été achevés entre 1976 et 1994.
 1% ont été achevés après 1995.

52 % des logements primés sont occupés par 1 ou 2 personnes.
 11 % des logements primés étaient vacants avant travaux.

42 % des logements financés sont situés dans un bassin de vie essentiellement rural et seulement 36 % dans un bassin de vie essentiellement urbain.

Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

10 boulevard du général Vanier
 CS 75224 - 14052 Caen cedex 4
 Tél. 02.31.43.15.00 ; Fax. 02.31.44.59.87
 ddtm@calvados.gouv.fr
 www.calvados.gouv.fr

Directeur de publication

Laurent Mary,
 directeur départemental de la DDTM du Calvados

Réalisation

DDTM14 / SSICRET / Unité CE
 DDTM14 / SECAH / HV / AHP
 ddtm-ssicret-ce@calvados.gouv.fr

Novembre 2018

